

Note de synthèse  
Compte Administratif 2018  
VILLE D'ANNAY



Conseil municipal du 4 avril 2019

En dépit d'un contexte budgétaire toujours contraint lié non seulement au gel des dotations de l'Etat, à la fin des dispositifs « contrats aidés » mais surtout en raison du règlement du déficit de la ZAC du Bois des Mottes qui a nécessité en 2017 le versement d'une première échéance de 250 000,00 €, en 2018 le versement d'une seconde échéance d'un montant de 150 000,00 € conjugué à l'inscription d'une provision pour risques financiers de 100 000,00 € correspondant au dernier versement à opérer en 2019 au profit de la Société Territoire 62, l'analyse de la gestion comptable de l'année 2017 fait ressortir des épargnes à des niveaux comparables à ceux des années précédentes.

Grâce aux efforts consentis en matière de gestion des dépenses courantes, le résultat de clôture obtenu en section de fonctionnement en 2018 est légèrement supérieur à celui de 2017. Cela est d'autant plus à souligner qu'une seule cession de terrain a été enregistrée en 2018 pour 17 100,00 € alors que l'année précédente pas moins de 136 696,00 € avaient été encaissés.

<b>Comptes administratifs</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	3 487 263 €	3 325 273 €	3 770 937 €	3 461 278
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	2 869 576 €	3 116 756 €	3 359 896 €	3 168 353
<b>CAF brute</b>	617 687 €	208 517 €	411 041 €	292 925
<b>Remboursement d'emprunt en capital</b>	128 588 €	136 590 €	162 923 €	153 576
<b>Epargne nette</b>	489 099 €	71 927 €	248 118 €	139 349

A noter l'évolution à la baisse de la CAF brute par rapport à 2017 peut s'expliquer comme déjà évoqué ci-dessus par des cessions de terrains moins nombreuses en 2018. Parallèlement en 2017 un remboursement de 44 000,00 € de la Société Dalkia intervenu suite à la clôture du précédent contrat de chauffage avait pu impacter positivement notre capacité d'autofinancement.

Enfin, le règlement du déficit de la ZAC du Bois des Mottes (500 000 €) continue de produire ses effets sur notre résultat de clôture.

Côté investissement, la Commune a utilisé 394 589 € (hors remboursement des emprunts en capital) somme à laquelle il faut ajouter les restes à réaliser pour 55 079,00 €.

Le résultat de clôture est déficitaire de 4 177,07 € malgré le fait que les dépenses liées à la construction du City Stade Cité Leclerc ont été réglées sur l'exercice 2017 alors que les subventions ont été perçues sur l'exercice 2018. A noter toutefois que l'emprunt prévu en 2018 (180 240 €) n'a pas été sollicité.

#### Les charges financières (chapitres 66 en fonctionnement et 16 en investissement)

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 continue de baisser puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté et s'établit donc à 873 779,00 € contre 1 027 409,00 € en 2017.

La capacité de désendettement est désormais estimée à 2 années. Or, il est généralement admis que la zone de vigilance se situe à partir de 10 ans, le seuil critique révélateur de tensions futures se situant au-delà de 12 ans.

La commune connaît donc un faible taux d'endettement comparé aux communes de même strate démographique, les charges liées à l'emprunt se répartissent de la manière suivante :

MAIRIE D ANNAY SOUS LENS - ANNAY SOUS LENS

HCL\_EMP

03/04/2017	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts</b>	1 / 1
------------	---	-------

Montants : Amortissement

COMMUNE D'ANNAY													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	E20	CONSTRUCT.PLATEFORM.	270 000,00	22 344,75	23 327,89								
<input type="checkbox"/>	E32	VRD CITE LECLERC	950 000,00	34 240,80	35 620,71	37 056,22	38 549,59	40 103,13	41 719,29	43 400,58	45 149,62	46 969,15	48 862,01
<input type="checkbox"/>	E34	FINANCEMENT CITE LECLERC	720 000,00	46 575,49	46 575,49	46 575,49	46 575,49	46 575,49	46 575,49	46 575,49	46 575,49		
<input type="checkbox"/>	E35	MENUISERIES ECOLES 201	120 000,00	24 000,00	24 000,00								
<input type="checkbox"/>	E36	financement des travaux de	120 000,00	23 890,44	24 106,18	24 323,86	12 244,16						
<b>Total du Budget COMMUNE</b>			<b>2 180 000,00</b>	<b>151 051,48</b>	<b>153 630,27</b>	<b>107 955,57</b>	<b>97 369,24</b>	<b>88 678,02</b>	<b>88 294,78</b>	<b>80 070,07</b>	<b>91 725,11</b>	<b>40 000,15</b>	<b>48 862,01</b>
<b>Total général</b>			<b>2 180 000,00</b>	<b>151 051,48</b>	<b>153 630,27</b>	<b>107 955,57</b>	<b>97 369,24</b>	<b>88 678,02</b>	<b>88 294,78</b>	<b>89 976,07</b>	<b>91 725,11</b>	<b>48 969,15</b>	<b>48 862,01</b>

MAIRIE D ANNAY SOUS LENS - ANNAY SOUS LENS

HCL\_EMP

03/04/2017	<b>Situation Pluriannuelle des Emprunts</b>	1 / 1
------------	---	-------

Montants : Intérêts

COMMUNE D'ANNAY													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	E20	CONSTRUCT.PLATEFORM.	270 000,00	2 009,60	1 026,46								
<input type="checkbox"/>	E32	VRD CITE LECLERC	950 000,00	25 293,09	23 913,18	22 477,67	20 984,30	19 430,76	17 814,60	16 133,31	14 384,27	12 564,74	10 671,88
<input type="checkbox"/>	E34	FINANCEMENT CITE LECLERC	720 000,00	15 351,28	13 432,37	11 513,46	9 594,55	7 675,64	5 756,73	3 837,82	1 918,91		
<input type="checkbox"/>	E35	MENUISERIES ECOLES 201	120 000,00	951,60	366,00								
<input type="checkbox"/>	E36	financement des travaux de	120 000,00	680,60	464,86	247,18	41,34						
<b>Total du Budget COMMUNE</b>			<b>2 180 000,00</b>	<b>44 280,17</b>	<b>39 202,87</b>	<b>34 238,31</b>	<b>30 620,19</b>	<b>27 106,40</b>	<b>23 571,33</b>	<b>19 071,13</b>	<b>16 303,18</b>	<b>12 564,74</b>	<b>10 671,88</b>
<b>Total général</b>			<b>2 180 000,00</b>	<b>44 280,17</b>	<b>39 202,87</b>	<b>34 238,31</b>	<b>30 620,19</b>	<b>27 106,40</b>	<b>23 571,33</b>	<b>19 971,13</b>	<b>16 303,18</b>	<b>12 564,74</b>	<b>10 671,88</b>

Situation pluriannuelle des Emprunts



On constate que deux emprunts ont été soldés en 2018 (travaux de menuiseries dans les écoles et plateforme multiservices).

Le compte administratif, conforme au compte de gestion du trésorier, est le reflet des opérations réalisées durant l'exercice. Le bilan d'exécution de l'année 2018 est arrêté aux chiffres suivants :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 265 027,02 €	3 462 178,25 €
<b>Investissement</b>	549 065,27 €	511 047,24 €
<b>TOTAL</b>	3 814 092,29 €	3 973 225,49 €
<b>Report de fonctionnement</b>		400 000,00 €
<b>Part affectée à l'investissement</b>		195 952,90 €
<b>Excédent d'investissement 2017</b>		33 840,96 €
<b>Déficit d'investissement 2018</b>		4 177,07 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	4 010 045,19€	4 603 019,35 €
<b>Résultat de clôture</b>		592 974,16 €

L'excédent de clôture 2018 fait l'objet d'une reprise au budget primitif 2019 pour 592 974,16 € qui se décompose comme suit : Excédent de fonctionnement de 597 151,23 € et déficit d'investissement de 4 177,07 €. Pour rappel l'excédent de fonctionnement de l'année 2017 était de 595 952,90 €. Le déficit d'investissement constaté en 2018 peut s'expliquer par la non-mobilisation de l'emprunt de 180 240,00 € qui avait été inscrit au Budget Primitif 2018 et qui était destiné à équilibrer le budget.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **LES RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement se composent principalement des trois éléments suivants :

I-Les recettes fiscales

II-Les dotations de l'Etat

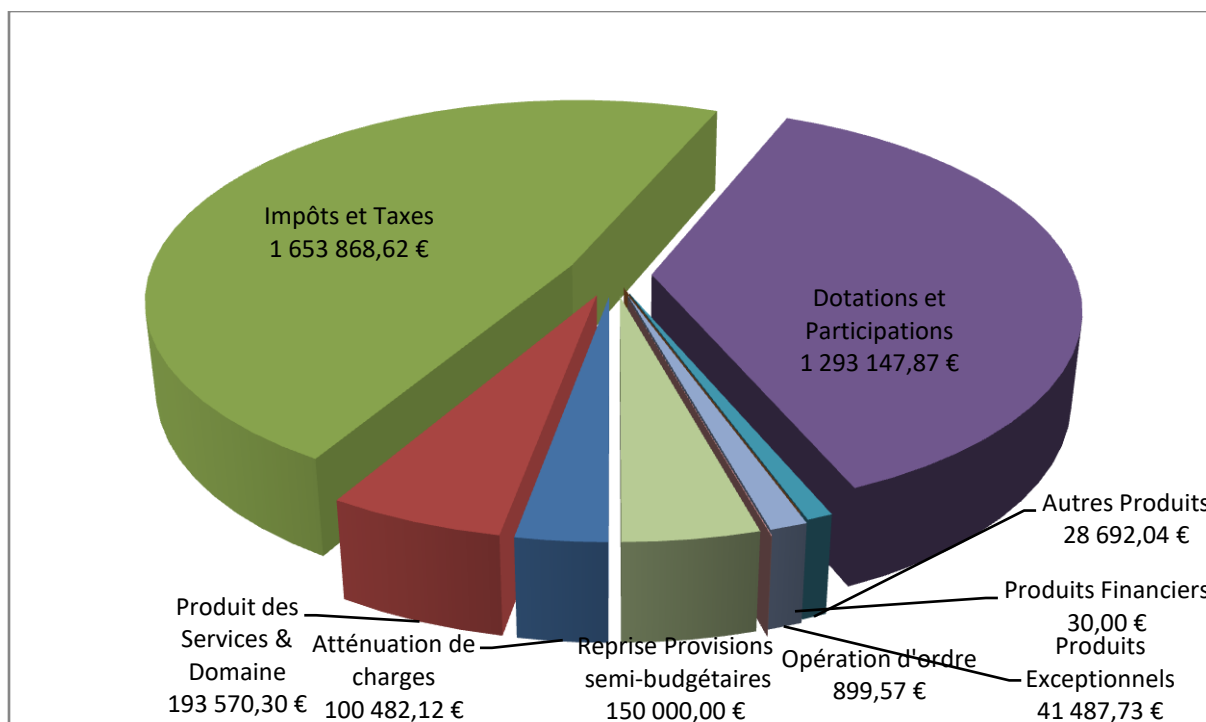
III-Les autres recettes de fonctionnement

Ces recettes permettent de couvrir les dépenses courantes de fonctionnement ; le solde positif constitue la capacité d'épargne brute. Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2018 à 3 462 178,25 € (soit une diminution de 9 % par rapport à l'exercice 2017), auxquelles il faut ajouter le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur pour un montant de 400 000 €.

En effet, cette diminution de recettes de 309 000 € par rapport à 2017 se répartit comme suit : 56 750 € en moins sur les remboursements sur rémunération du personnel (fin des contrats aidés),

27 594 € en moins pour les dotations et participations (exemple CAF) ; 154 000 € pour les produits exceptionnels (exemple : cessions de terrains) ; 100 000 € en moins sur les reprises de provisions (250 000 € en 2017 – 150 000 € en 2018).

### STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



#### I-Recettes fiscales

Pour un montant de 1 653 868 €, elles représentent près de 47 % des recettes de fonctionnement, en progression de 1,4 % par rapport à 2017 et sont principalement constituées du produit des 3 taxes directes locales, des attributions de compensation (reversement de la fiscalité par la CALL) et de taxes indirectes (taxes sur l'électricité et droits de mutation).

Malgré la décision des élus locaux de ne pas augmenter les impôts locaux, le produit des impôts et taxes a évolué à la hausse entre 2014 et 2018 en raison essentiellement de l'augmentation des bases notifiées.

Le produit global de la fiscalité a évolué comme suit :

2014 :1 554 081,68 €

2015 :1 589 407,72 €

2016 :1 633 946,41 €

2017 :1 630 440,60 €

2018 :1 653 868,62 €

A relever une diminution des sommes perçues au titre de la taxe à la consommation finale d'électricité (- 15 450 €) en raison d'un dernier versement 2018 intervenu début 2019.

En contrepartie le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a été abondé en 2018 de 25 519 €.

#### 1-La fiscalité directe locale

Les taux appliqués sont restés inchangés et ont été les suivants :

<b>Taxes</b>	<b>Taux année N-1</b>	<b>Taux année en cours</b>	<b>Bases</b>	<b>Produit</b>
<b>Habitation</b>	16,30	16,30	4 094 000	667 322
<b>Foncière bâtie</b>	16,51	16,51	3 084 000	509 168
<b>Foncière non bâtie</b>	54,39	54,39	11 531	11 531

#### 2) Fiscalité indirecte :

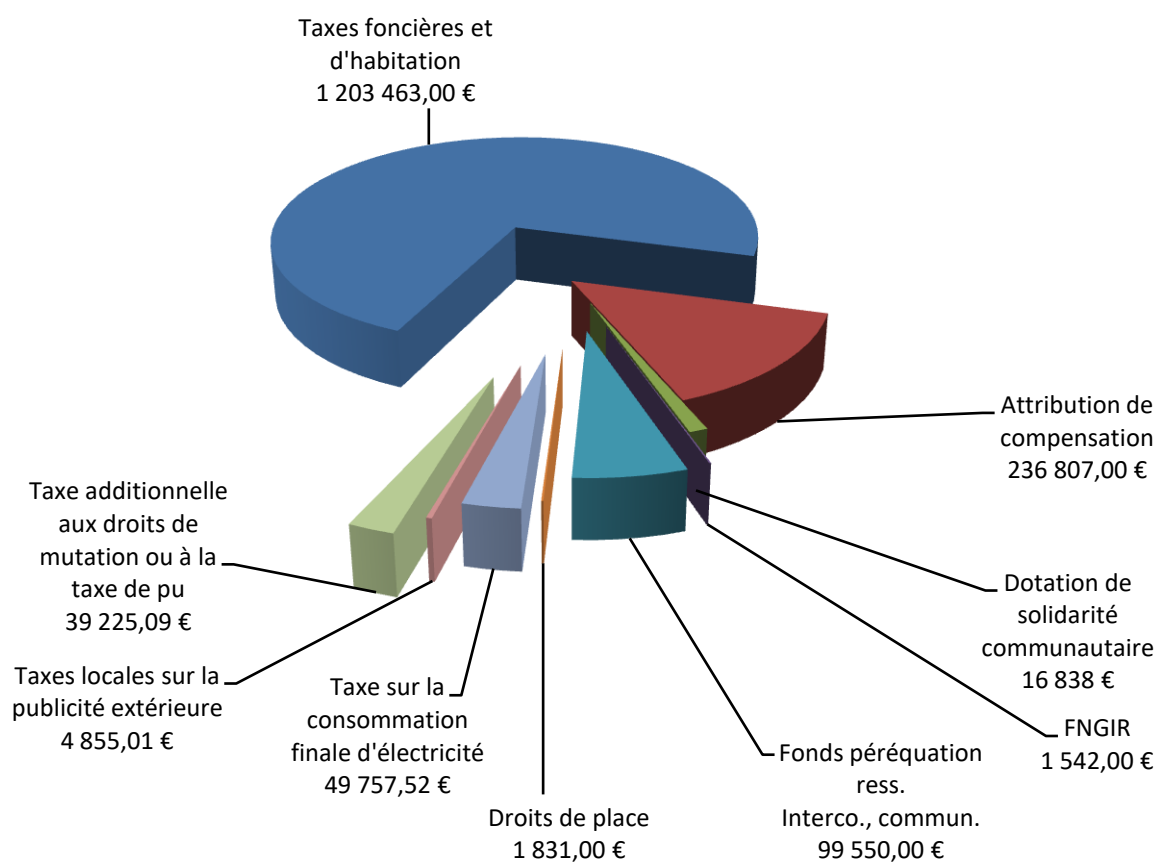
a) Droits de mutation : La reprise du marché de l'immobilier a provoqué une nouvelle hausse sur ce poste : Le produit passe de 31 987 € en 2016, à 34 395 € en 2017 et à 39 225 € en 2018.

b) Taxe communale sur la Consommation Finale d'électricité: ce produit est inférieur à celui perçu en 2017 (- 15 450 €) en raison du versement du dernier trimestre 2018 qui apparaîtra sur l'exercice 2019. Pour rappel, la gestion de cette taxe a été confiée à la FDE du Pas-de-Calais qui veille aux intérêts de la commune.

c) Droits de place : Ce produit n'a pas évolué par rapport à l'année précédente. Pour rappel, la Commune n'a pas renouvelé le contrat avec la Société Les Fils de Madame Géraud qui s'occupait de l'encaissement des droits de place du marché et de la fête foraine.

d) Taxe locale sur la publicité extérieure : La TLPE s'est chiffrée à 4 855 €, résultat qui n'évolue plus que très peu en raison de la dépose imposée par la DDTM de plusieurs panneaux publicitaires lors des dernières années, Route de Lille.

## IMPOTS & TAXES



### 3) Fiscalité en provenance de la CALL :

a) Attribution de compensation : L'attribution de compensation est identique à celle de 2017 et s'élève à 236 807 €.

b) Dotation de solidarité communautaire : La dotation de solidarité communautaire a également été reconduite à l'identique soit 16 838 €.

c) Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et Communales : Ce fonds assure une redistribution des ressources des intercommunalités les plus favorisées vers les plus démunies, Ce fonds a permis d'encaisser 99 550 € sur la base d'une répartition définie par la CALL . A noter cependant que le produit perçu en 2017 était que de 74 031 €.

d) Le Fonds National des garanties individuelles des Ressources : Le FNGIR est stable depuis plusieurs années soit 1 542,00 €.

e) En 2017, la commune avait bénéficié d'une attribution complémentaire de la CALL, soit un rattrapage sur 4 ans de 2010 à 2014 pour un montant de 19 836 €.

## II-Dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations :

### 1) Dotations :

Ce poste est stable par rapport à l'année précédente. Si l'on constate une augmentation de 5 519 € de la Dotation Globale de Fonctionnement et de 14 136 € de la dotation de solidarité rurale, en revanche la dotation nationale de péréquation a subi une diminution de 18 205 €. Néanmoins, il apparaît important de rappeler que la Commune d'Annay, comme toutes les communes a vu ses dotations fortement diminuer les années précédentes comme l'illustre le déficit constaté par rapport à 2015 soit près de 70 000 €.

#### a) Dotation globale forfaitaire :

La DGF est passée de 606 878 € à 612 397 €

#### b) Dotation de solidarité rurale :

Elle est passée de 125 190 € à 139 326 €

#### c) La Dotation nationale de péréquation

La Dotation Nationale de péréquation a été revue à la baisse pour 18 205 €

d) Autres dotations : l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle a diminué d'environ 4 000 €.

e) La dotation de recensement attribuée pour 7 972 € attribuée par l'INSEE suite au recensement de la population intervenu début 2018 mais qui a nécessité le recrutement d'agents recenseurs.

### 2) Les participations

Les participations des autres organismes principalement la CAF (Contrat enfance Jeunesse, RAM, LAEP), ARS et CARSAT (actions liées aux personnes âgées) ont diminué de 55 000 € mais s'explique en partie par la non reconduction des contrats aidés voire le passage des actions dédiées aux seniors sur le CCAS ;

Au vu du programme de qualité proposé par la Commune dans le cadre des TAP, le Fonds de soutien accordé par l'Etat a été reconduit à hauteur de 31 310 €.

### 3) Les compensations :

a) Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 3 351 € au lieu de 3 100 € en 2017.

c) Légère augmentation de la Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation : 89 555 € au lieu de 86 136 € en 2017.

d) Autres attributions et participations : Il s'agit de la compensation au titre du versement supplément familial de traitement 13 389 € au lieu de 13 253 € en 2017.



Au total, le produit des dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations est de 1 293 147 €.

### III-Autres recettes :

1) Produits des services : Ils s'élèvent à 193 570 € soit en augmentation de 4 962 € par rapport à l'exercice précédent.

A noter peu d'évolution des recettes sur les postes « concession cimetière, redevances funéraires, droit de stationnement.

A constater une baisse de 2 363,00 € sur le poste Droits de pêche pouvant s'expliquer par les conditions climatiques observées en 2018.

Après un gain de 3 000 € en 2017 les recettes liées aux activités du service Jeunesse ont une nouvelle fois augmenté de près de 4 500 € et sont le résultat du travail des agents du service Jeunesse qui sont devenus de vrais professionnels de l'animation.

De même, les recettes liées à la restauration scolaire ont connu un bond de près de 7 000,00 € en raison d'une fréquentation toujours plus importante de la cantine.

### 2) Autres produits de gestion courante :

a) Revenus des immeubles et produits de gestion courante : Ce compte retrace les loyers encaissés soit 28 692 € somme sensiblement identique à celle de l'année précédente.

b) Atténuation de charges : 100 482 € : Il s'agit principalement de remboursement de salaires dus (contrats-aidés, accidents du travail, indemnités journalières). Ce chiffre est inférieur de 56 850 € en raison de la fin du recours au dispositif « contrats aidés » décidé par les services de l'Etat.

#### c) Produits exceptionnels

Ce compte regroupe le produit des cessions de terrains communaux soit 17 100 € en 2018 (1 seul terrain cédé rue Gino Valli, pour rappel 136 696 € avaient été perçus en 2017) ainsi que les produits exceptionnels divers dont les remboursements de sinistres par l'assurance soit 16 389 € et 7 998 € en raison du remboursement de salaire d'un agent placé en accident de travail jusqu'alors.

#### d) Reprise sur provisions

En 2018, la provision de 150 000,00 € séquestrée en 2017 à la Recette des Finances Locales afin de procéder au règlement de la 2<sup>ème</sup> échéance due à la Société Territoires 62 a été réinscrite par le biais d'une reprise sur provision afin de régler la deuxième année d'indemnité à la Société Territoires 62 dans le cadre de la sortie de concession du Bois des Mottes.

e) Résultat de fonctionnement reporté : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement de 2017.

Il a été reconduit à 400 000,00 €.

## RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	1 653 868,62 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	1 293 147,87 €
AUTRES RECETTES	514 262,19 €
OPERATION D'ORDRE	899,57 €
REPORT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	400 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 862 178,25 €

## LES DEPENSES

Les dépenses de l'année 2018 s'élèvent à 3 250 188,52 € (3 168 354,12 € d'opérations réelles et 96 672,90 € d'opérations d'ordre) soit une diminution d'un peu plus de 10 % par rapport à 2017.

Si environ 41 000 € d'économies ont été obtenues grâce à une gestion rigoureuse des dépenses sur le chapitre charges à caractère général, cette baisse peut également trouver sa cause dans le 2<sup>ème</sup> versement de l'indemnité due à Territoires 62 qui est inférieur de 100 000 € à celui versé en 2017. De même, la dotation pour provision inscrite en 2017 était de 150 000 € alors que celle inscrite en 2018 était passée à 100 000 €.

### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Concernant les dépenses à caractère général, les objectifs poursuivis de maîtrise des dépenses ont été réalisés puisque l'on constate une diminution d'environ 5,5 % de ces dépenses en 2018.

Ainsi des économies significatives ont été repérées sur les postes:

- Combustibles : - 35 930 €
- Honoraires : - 8 400 €
- Fournitures non stockées : - 15 000,00 €
- Fêtes et cérémonies : - 3 500,00 €
- Transports : - 5 886 €

En revanche, certains postes ont connu de leur côté une hausse significative :

- Entretien du matériel roulant : + 5 866 € en raison du vieillissement de certains véhicules des services techniques

-Fournitures scolaires : + 3 271 € en raison de l'augmentation du nombre des élèves dans la commune

-Le poste maintenance a représenté 15 000 € de dépenses supplémentaires et peut s'expliquer par l'adhésion au groupement de commandes de la CALL afin de faire face aux obligations réglementaires dans les bâtiments et espaces publics.

Globalement sur ce chapitre, la gestion a été maîtrisée malgré l'augmentation inéluctable du coût des fournitures diverses.

## 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses liées au personnel sont restées stables (- 3 040 €) mais représentent toujours un poste important dans les dépenses de fonctionnement. Une partie de l'évolution de ces dépenses est liée à des facteurs que nous ne maîtrisons pas toujours comme l'augmentation des taux de cotisation sociale, la progression des carrières en lien avec le statut de la Fonction Publique Territoriale, les mesures nationales prises en faveur des bas salaires, les remplacements indispensables d'agents pour nécessité de service.

Cette stabilisation des dépenses a été obtenue grâce à la réorganisation en cours des services et par une légère baisse des cotisations employeurs. Ainsi, après une nouvelle vague de titularisations, en décembre 2018, la commune ne disposait plus que de 20 agents contractuels et certains contrats aidés n'ont pas été reconduits.

La Commune disposait donc de 47 agents titulaires, 20 agents contractuels, 1 agent en contrat aidé et un agent en contrat d'apprentissage.

Les cotisations URSSAF ont évolué à la baisse pour 26 782 € (Un redressement avait été opéré en 2017 suite à des erreurs de cotisations relevées par le contrôleur avant 2014).

Les dépenses de personnel, par rapport aux dépenses de fonctionnement de la commune ont représenté 61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

## 3) Les autres charges de gestion courante

Ce poste comprend les indemnités des élus, les participations versées, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS. Ces dépenses connaissent une hausse d'un peu plus de 6 000 € en 2018. Les indemnités des élus n'ont pratiquement pas évolué tout comme les subventions aux associations. La subvention au CCAS a été reportée à l'identique soit 20 000 € pour prendre en compte l'activité affectée au CCAS envers les personnes âgées et le dispositif RSA géré au sein du CCAS.

Seul le poste « Autres contributions obligatoires » correspondant au frais en matière d'actes d'urbanisme réglés au SIVOM a connu une augmentation de près de 9 000,00 € et s'explique par une recrudescence des permis de construire sur la Commune.

#### 4) Les charges financières

Les charges d'intérêts s'élèvent à 39 256 €. Elles comprennent le remboursement des intérêts de la dette et sont une nouvelle fois en baisse, la commune n'ayant pas contracté de nouvel emprunt.

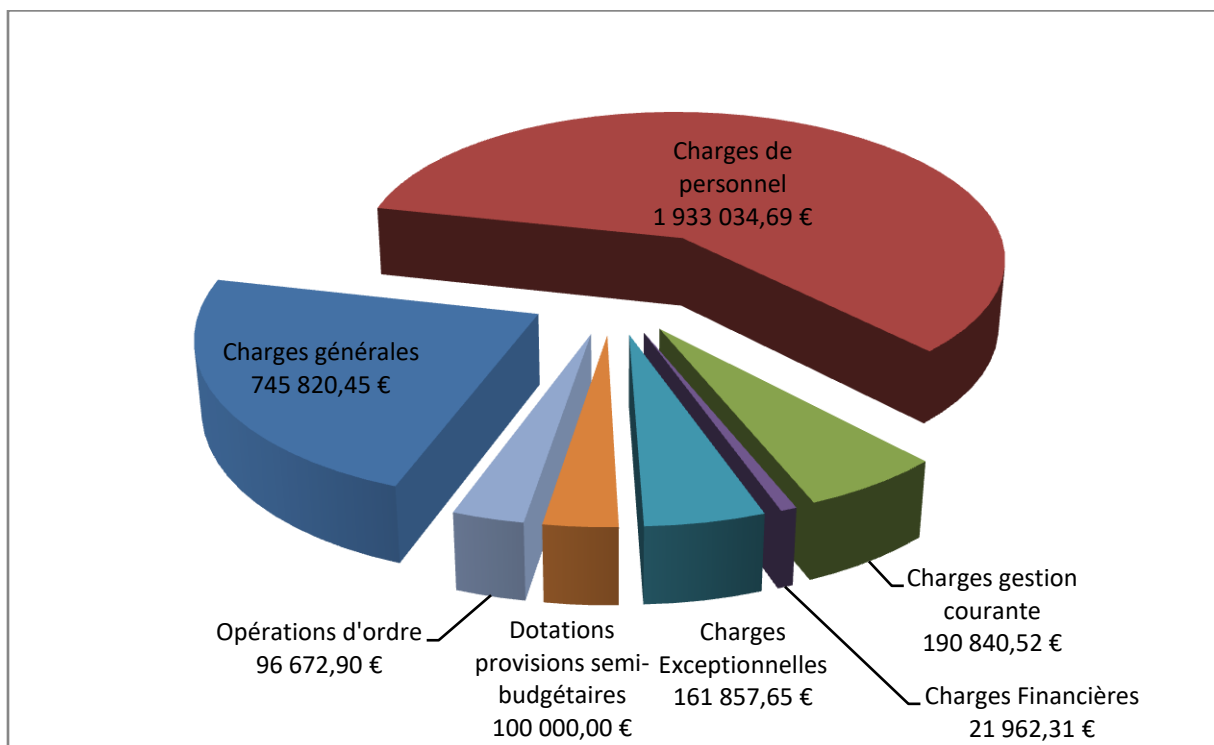
#### 5) Les charges exceptionnelles

Elles comprennent les bourses communales, les titres annulés sur exercice antérieur et les versements exceptionnels. Elles sont passées de 260 653 € à 161 857 € car le 2<sup>ème</sup> versement lié à la fin de la ZAC du Bois des Mottes s'élevait à 150 000 € au lieu des 250 000 € versés la première année.

#### RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	3 168 354,12 €
DEPENSES D'ORDRE	96 672,90€
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 265 027,02 €</b>

#### **STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A) Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2018 à 414 374 € contre 327 893 € en 2017 et les opérations d'ordre à 96 672 € (contre 226 620 € en 2017). Ces opérations d'ordre sont moins élevées car une seule cession de terrain a été enregistrée en 2018.

#### I-Recettes d'équipement

##### 1) Subvention d'investissement

Elles s'élèvent à 124 926,33 €

Celles-ci se décomposent comme suit par

-L'Etat informatique)	8 500,00	€	(matériel
	10 000,00	€	(City Stade)
-Conseil Départemental	24 330,00	€	(City Stade)
-U.E.F.A	25 000,00	€	(City Stade)
-FDE	36 386,00	€	(Eclairage public)
-Cert .éco.énergie	858,00	€	(éclairage public)
-FDE	5 882,00	€	(passag gaz Oasis)
-FDE	478,00	€	(Audit Oasis)
-DETR	13 492,33	€	(Eclairage public)

##### 2) Les emprunts

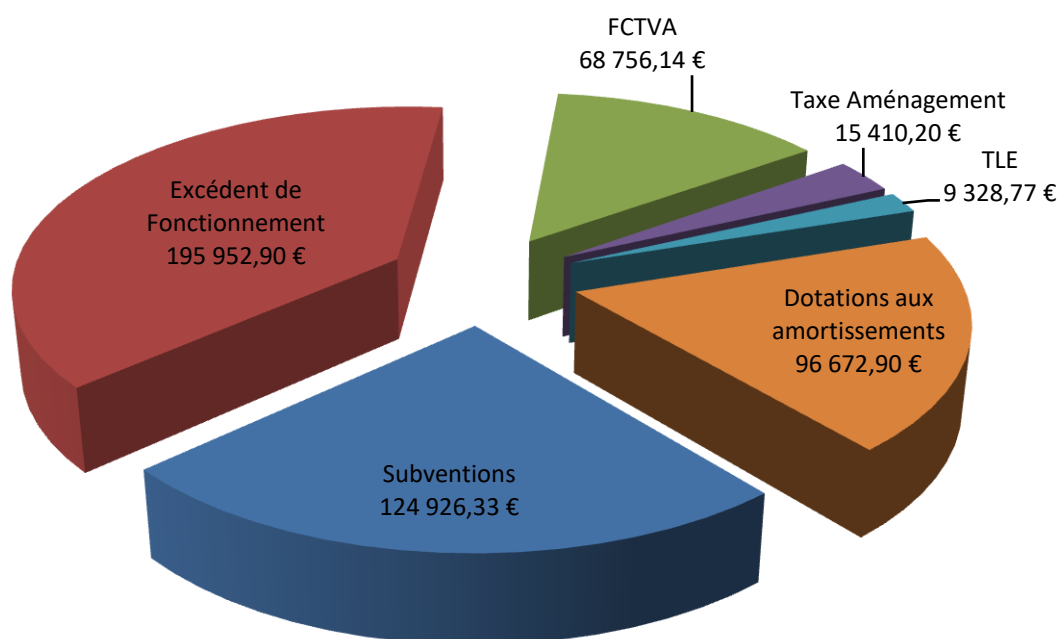
L'emprunt de 180 240,00 € qui avait été prévu en 2018 n'a pas été sollicité.

#### II-Les recettes financières

1) Excédent de fonctionnement : L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) s'établit à 195 952,90 € comparable à celui de 2017 qui était de 185 285,43 €

2) FCTVA : Le remboursement de la TVA sur les investissements s'est établi à 68 756,14 € (70 869,99 € en 2017) et la taxe d'aménagement a été constatée à hauteur de 24 738,97 € (52 482,57 € en 2017). La somme perçue en 2017 était plus importante en raison des constructions érigées sur le quartier du Maresquai.

## STRUCTURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



### B)-Les dépenses

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 549 065,27 € à comparer avec celles de 2017 qui s'élevaient à 649 834,10 €.

Les dépenses réelles comprennent des dépenses d'équipement pour un montant de 394 589,55 € auxquelles il faut ajouter des restes à réaliser sur l'exercice 2018 soit 55 079,25 €, des dépenses financières pour 153 576,15 € et des dépenses d'ordre pour 899,57 €.

#### -Les Travaux :

-Trottoirs et adoucis et pose de potelets : 28 680,32 € y ont été consacrés en 2018 (rues Delecroix, De Gaulle, Rolle, route d'Harnes, rue du 14 juillet)

-Grosses réparations bâtiments communaux : 80 559 € (installations d'alarmes anti-intrusion dans les écoles, installation chaudière au gaz à l'Oasis, travaux de rénovation à la bibliothèque, installation d'une grille à l'entrée de la Mairie, installation de rideaux dans les classes de l'école Pantigny, réparation de la porte automatique de la Mairie...)

-Opération Divers : 62 926,94 € (Logiciels et matériels informatique pour la mairie et le service jeunesse, mobilier pour le Centre social, mobilier pour l'école Wantiez, tables et chaises pour l'école Péri, jeux éducatifs pour le Centre Social, outillage pour les services techniques, auto-laveuse pour le Centre Social, fonds documentaire pour la bibliothèque...)

-Gros travaux de voirie : 165 292,62 € (Réfections des tapis d'enrobés rue Eugène Delecroix, rue Saint-Amé, rue Marcel Legros)

-Accessibilité : 20 670,92 € représentant principalement des travaux d'accessibilité réalisés rue du Général De Gaulle

-Réparations dans les écoles : 3 487,20 € : Travaux de maintenance alarme incendie dans les écoles

-Cavalier et City Stade : 18 297,12 € (solde des travaux)

-Révision du Plan Local d'Urbanisme : 14 675,38 € (Mission d'assistance du bureau d'études)

#### RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT	394 589,55 €
DEPENSES FINANCIERES	153 576,15 €
DEPENSES D'ORDRE	899,57 €
RESTE A REALISER 20178	55 079,25 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	604 114,52 €

# STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

